

M. Palett: Le chef de l'opposition ne l'admet-il pas?

L'hon. M. Pearson: Évidemment, je ne suis pas d'accord. De quoi a besoin l'invalidé? De quoi a besoin l'aveugle? De cinquante-cinq ou de soixante-cinq dollars?

M. Pigeon: Ce n'est pas \$46.

L'hon. M. Pearson: Le plan de pension que notre parti propose est un plan fondamental de pension pour les vieillards, les invalides, les aveugles, à partir duquel on instaurera un plan contributif qui viendra compléter le plan fondamental. On ne peut jamais répondre aux besoins de tous. Nous en avons un très bon exemple dans le projet de résolution dont nous sommes saisis. Nous parlons des allocations aux invalides payées sur les impôts selon une assiette qui doit être déterminée, mais qui pourrait servir de point de départ à l'instauration d'une pension d'invalidité sous l'empire d'un programme contributif, grâce auquel tout invalide admissible aux termes du paragraphe pourrait ajouter à sa pension fondamentale.

C'est aussi notre théorie en matière de pensions de vieillesse. C'est, monsieur le président, le meilleur moyen et c'est le sentier que nous, de ce côté-ci, avons l'intention d'emprunter. Nous admettons un minimum de base, et à ce minimum, nous ajouterons une pension tirée des contributions des bénéficiaires de la caisse des pensions.

Nous adhérons à ce principe, monsieur le président, depuis janvier 1958, et à la veille des élections, nous avons le devoir de présenter aux Canadiens les détails, non pas tous les détails, mais certains des détails des mesures que nous prendrons pour respecter notre principe. Le peuple saura ce que nous avons l'intention de faire. Que saura-t-il du programme contributif du gouvernement? Tout ce qu'ils sauront, c'est que d'une certaine façon, à un moment donné, le gouvernement demandera aux provinces d'adopter une modification de la constitution pour rendre possible la superposition, à un moment donné, d'un programme de pension à participation.

L'hon. M. Monteith: Nous avons fait cette demande!

L'hon. M. Pearson: Le gouvernement a eu quatre, presque cinq ans pour consulter les provinces au sujet de cette question, mais il ne s'est exécuté qu'en janvier 1962. Il a ainsi admis, apparemment sans se poser de question, que le gouvernement fédéral ne pouvait absolument pas instituer de programme de pension contributif sans modifier la constitution. Nous ne l'admettons pas. Nous

savons fort bien qu'il nous faudra des consultations et des modifications à la constitution pour ce qui est des prestations aux survivants ainsi que des allocations d'invalidité.

L'hon. M. Monteith: Vous l'admettez maintenant. Le député d'Essex-Est n'a jamais voulu l'admettre.

L'hon. M. Pearson: Mon honorable ami s'emporte un peu.

L'hon. M. Monteith: Mon honorable ami d'Essex-Est n'a pas voulu l'admettre.

L'hon. M. Chevrier: Le ministre dort depuis quatre ans.

M. Pigeon: C'est vous qui avez dormi!

L'hon. M. Chevrier: Bouclez-la, espèce de fantoche!

M. le président: A l'ordre. Comme le chef de l'opposition a la parole, je prierais les honorables députés de ne pas lancer d'interjections.

L'hon. M. Balcer: C'est l'honorable député de Laurier qui est en faute.

M. Denis: Le ministre l'est dans le moment.

L'hon. M. Pearson: Je vous remercie, monsieur le président, d'imposer un peu de silence. Maintenant que le ministre prend des notes, je pourrai peut-être poursuivre mon exposé.

L'hon. M. Monteith: Je suis en train d'écrire une lettre à mon épouse.

Une voix: Et les Nations Unies?

L'hon. M. Pearson: Au sujet du régime de pension à participation, il est maintenant évident que pour ce qui est des prestations versées aux survivants et des pensions payées aux invalides, le transfert doit s'opérer en collaboration avec les provinces. Pour ce faire, il faut l'assentiment de la province et peut-être faudra-t-il modifier la Constitution en conséquence. Toutefois, le transfert de la pension contributive fondamentale peut s'opérer sans la moindre modification d'ordre constitutionnel parce qu'une telle modification, relative aux dispositions fondamentales du fonds de pension, a été apportée il y a bien des années.

Une voix: Sottises!

L'hon. M. Pearson: J'espère que l'éloquente observation de mon honorable ami sera consignée au hansard. Le gouvernement a cherché à tergiverser devant ce projet. Il l'a retardé pendant des années, même s'il a déclaré en 1957-1958 qu'il l'adopterait s'il parvenait à faire modifier la Constitution. Il prétend maintenant qu'il ne saurait l'adopter